

Au dossier de « Nursing »

Adrienne Audette

Volume 12, Number 3, septembre 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001920ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001920ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Audette, A. (1967). Au dossier de « Nursing ». *Meta*, 12(3), 88–91.
<https://doi.org/10.7202/001920ar>

DISBURSEMENT

Disbursement n'a pas d'équivalent exact en français mais il existe plusieurs mots approchants dont chacun signifie en partie *disbursement*.

SENS DU MOT ANGLAIS "DISBURSEMENT"

« A payment out in cash or by cheque » (*Terminology for Accountants*, 1962), « a paying out of money »; also, « money expended » (*Webster's*, 1961), « a payment in currency or by cheque » (Kohler, *Dictionary for Accountants*, 1952). C'est un terme de comptabilité de caisse (Cash Accounting) dont on ne se sert pas dans la comptabilité d'exercice (Accrual Accounting).

SENS DES MOTS APPROCHANTS FRANÇAIS

Les mots suivants se retrouvent dans les Comptes publics du Canada où ils traduisent *disbursement* selon le sens particulier que lui donne le contexte:

- *Décaissement*: Argent tiré d'une caisse, sortie de caisse (Larousse, Littré).
- *Paiements*: Action de donner quelque chose (pouvant n'être ni de l'argent comptant ni un chèque) pour acquitter une dette. *Paiements* peut donc rendre *disbursement* lorsque ce dernier est pris dans le sens large de « sorties ».
- *Dépenses*: Terme utilisé lorsque l'anglais précise par *disbursement* l'usage auquel servent des sorties de fonds.
- *Débours* ou *déboursés* (ces deux mots sont synonymes): Argent avancé pour le compte d'autrui, argent avancé (Larousse, Littré, Robert, Bélisle). Les Comptes publics du Canada se servent du mot *déboursés* lorsqu'il s'agit de prêts, d'investissements ou d'avances. Le Service de traduction du Secrétariat d'État attire l'attention des traducteurs sur la faute courante qui consiste à toujours rendre *disbursement* par « déboursés », soulignant que *déboursés* ne se dit que de l'argent avancé.

Les Comptes publics du Canada rendent parfois l'idée de *disbursement* sans traduire le mot. Exemple: « Non-budgetary transactions resulted in a net *disbursement* of \$384 million having to be *financed* by an increase ... ». « Les opérations non budgétaires ont nécessité le *financement* d'un montant net de 384 millions de dollars qu'il a fallu *effectuer* au moyen d'une augmentation ... ».

En conclusion, *disbursement* peut se traduire tantôt par l'un, tantôt par un autre des mots *paiements*, *dépenses*, *décaissement*, *débours/déboursés*, le mot choisi dépendant du sens donné par l'anglais à *disbursement*. Le mot *paiements* semble être celui dont l'usage se recommandera le plus souvent.

CLAUDE SCHMIT

AU DOSSIER DE "NURSING"

L'usage du terme « nursing » a suscité beaucoup de controverses dans le milieu hospitalier du Québec.

Autour des années 50, et plus tôt, on employait assez couramment cette expression. Vers 1960-1961, on opte pour la traduction « soins infirmiers ». En octobre 1962, la revue *l'Infirmière canadienne* publie une mise au point à l'occasion de la fondation de la Faculté de nursing de l'Université de Montréal. « À l'unanimité on décida d'évincer toute traduction du mot nursing puisqu'aucune

n'apportait le sens complet de ce mot dans sa langue d'origine. »¹ Dans le numéro de septembre 1964 de cette même revue, une infirmière, membre du Comité d'étude des termes de médecine, signe une note intitulée: « La médecine, le nursing et le français [sic] »². Enfin, le 14 mars 1966, on trouve un « Bloc-notes » du *Devoir* signé Jean-Marc Léger et intitulé: « Sus au nursing »³.

Mais d'abord, que désigne-t-on au juste par « nursing »? Le *Petit Larousse* définit ainsi ce terme: « Ensemble de moyens par lesquels on s'efforce de rendre la santé à un malade ». Le *Grand Larousse encyclopédique* précise: « Surveillance permanente d'un opéré, d'un comateux et, en général, de toute personne en état d'insconscience, par un personnel infirmier qualifié qui veille au rétablissement et à l'entretien des fonctions vitales ».

Quant à Lépine, il traduit « nursing » par « 1. allaitement; 2. soins; 3. profession d'infirmière; 4. bercement, dorlotement ».

Dans le *Glossaire des termes médico-hospitaliers* préparé par le Comité d'étude des termes de médecine, on lit que « dans les pays de langue française il est d'usage de désigner par l'expression « soins infirmiers » l'ensemble du domaine de l'infirmier(ère). On parlera de « sciences infirmières » dans la mesure où on considère l'ensemble des méthodes et des techniques propres à cette spécialité comme une science. »⁴

D'autre part, si on consulte les *Notes on Nursing* de Florence Nightingale, qui créa la première école pour infirmières à l'hôpital Saint-Thomas de Londres, en 1860, on y trouve des indications fort intéressantes. « I use the word nursing for want of a better. ... It ought to signify the proper use of fresh air, light, warmth, cleanliness, quiet, and the proper selection and administration of diet — all at the least expense of vital power to the patient. » Elle accorde une place importante à l'observation du malade: « The most important practical lesson that can be given to nurses is to teach them what to observe — how to observe — what symptoms indicate improvement — what the reverse — which are of importance — which are of none — which are the evidence of neglect — and of what kind of neglect. » Auparavant, Miss Nightingale avait longuement insisté sur les « manières de faire plaisir au malade »⁵. Comme on peut le voir, dans l'esprit de ce pionnier du nursing moderne, le nursing ne se limite pas aux seuls traitements et soins. L'observation de l'évolution de la maladie, la connaissance des complications, le souci du bien-être physique et moral du malade y ont leur importance et font partie de cette entité qu'on nomme le nursing.

Au premier article du *Code international de déontologie de l'infirmière*, il est dit que « l'infirmière a trois responsabilités: conserver la vie, soulager la souffrance et promouvoir la santé »⁶. Ces trois responsabilités impliquent plus que des soins et traitements.

1. *L'Infirmière canadienne*, vol. 58, n° 10, 1962, p. 720.

2. *L'Infirmière canadienne*, vol. 60, n° 9, 1964, p. 751.

3. *Le Devoir*, 14 mars 1966, p. 4.

4. *Glossaire des termes médico-hospitaliers*, Montréal, Laboratoires Ayerst, 1966.

5. Florence Nightingale, *Notes on Nursing*, London, Harrison, 1859 (Fac-similé de la première édition, Philadelphie et Montréal, J.B. Lippincott Company).

6. *Code international de déontologie de l'infirmière*, adopté par le Grand Conseil international des infirmières à São Paulo, Brésil, le 10 juillet 1963.

Dans la presse médicale actuelle en France, on trouve fréquemment le terme « nursing ». Par exemple, dans un article de *la Presse médicale*, J.-J. Rondepierre parle d'utilisation simultanée de pharmacologie et de « nursing » chez les schizophrènes chroniques. Il remarque que « le mot manque en français pour traduire « nursing » [et que] le néologisme « maternage » n'est pas satisfaisant »⁷. (Pourtant, le terme « maternage » s'applique en pédiatrie et en psychiatrie.) Encore dans *la Presse médicale*, Pierre Joannon fait le parallèle entre ces deux termes: « maternage » et « nursing ». Retenons ce qui suit au sujet du « nursing »:

Bien des auteurs français renoncent à traduire le terme « nursing ». C'est ainsi que dans un ouvrage intitulé *Manuel pratique de l'infirmière soignante*, M.-L. Nappée écrit: « Nous regrettons de n'avoir pas l'équivalent de ce mot ». A propos de la préparation des opérés, [elle] utilise l'expression « nursing » et range sous cette rubrique des soins et précautions multiples concernant le repos, l'éducation de la respiration, l'alimentation, les dents, les purgatifs et laxatifs, les irrigations vaginales, la prévention des troubles trophiques, les bains, la surveillance du psychisme et finalement ce qu'[elle] appelle « l'attitude douce et positive de l'infirmière ». Certes, pris dans sa plus large acception, le mot « nursing » désigne l'exécution consciencieuse des soins, curatifs ou préventifs, les plus divers, les uns, à fin somatique, applicables à toutes les parties du corps, les autres, à fin psychique, indiqués par l'état mental. Mais en un sens restreint, qu'adoptent certains, il n'a plus trait qu'à l'enfant. Or une telle dualité prête à confusion. Supposons qu'on décide en France de traduire *nursing* par « soignance » (expression médiocrement attirante, probable faute de mieux) accepterait-on que ce néologisme pût viser indifféremment l'ensemble des soins imaginables ou une partie de ceux-ci et, tout d'un coup, rien que cette partie ?⁸

Plus récemment encore, le professeur M. Audier, de la Faculté de médecine de Marseille, publiait dans *la Revue de l'infirmière et de l'assistante sociale* un article intitulé: « Le *nursing* dans le traitement de l'infarctus du myocarde ». Dès le début, il justifie ainsi son emploi du terme « nursing »:

Il est impossible de traduire par un seul mot français tout ce que sous-entend le terme de « nursing ». Bien que convaincu des abus du « franglais » dénoncés par Etiemble, nous devons nous servir d'un langage commode et bref.

Le « nursing » c'est beaucoup plus que les petits soins. Il comprend l'ensemble des soins dévolus au personnel para-médical (infirmières, diététiciennes, masseurs) et les recommandations du médecin traitant concernant la vie quotidienne du malade.

On peut y faire entrer tous les détails souvent très importants de l'exécution du traitement. Tout ce qui concourt à la réussite de ce traitement magistral, tout ce qu'on n'écrit pas, qui reste sous-entendu et qui est d'une importance capitale, aussi bien à domicile qu'à l'hôpital.⁹

Voilà donc des arguments de valeur dont on ne peut pas ne pas tenir compte. Pour ma part, ils m'incitent à continuer — malgré le respect que j'ai pour les décisions du Comité d'étude des termes de médecine et l'admiration pour le français de M. Léger — d'employer le mot « nursing » quand il s'agit de l'acception la plus

7. J.-J. Rondepierre, « La recherche scientifique en psychiatrie aux U.S.A. », *la Presse médicale*, vol. 67, n° 58, 1959, p. 2205.

8. Pierre Joannon, « Maternage et nursing », *la Presse médicale*, vol. 68, n° 53, p. 2059-2060: cite Marie-Louise Nappée, *Manuel pratique de l'infirmière-soignante, assistante-médicale*, 5^e éd., Paris, Masson, 1953.

9. M. Audier, « Le *nursing* dans le traitement de l'infarctus du myocarde », *la Revue de l'infirmière et de l'assistante sociale*, vol. 17, n° 1, 1967, p. 9.

large du terme, en réservant au mot « soins » une acception plus limitée. Les professeurs Joannon et Audier font bien saisir la nuance incontestable entre ces deux expressions.

Dans le Québec francophone actuel, carrefour des cultures française, anglo-saxonne et américaine, nous sommes les mieux placés pour saisir ces nuances et accepter des termes qui — même s'ils chatouillent un peu désagréablement l'oreille — s'imposent quand il s'agit de trouver le « langage commode et bref » dont nous avons besoin en 1967.

ADRIENNE AUDETTE